



## Salarié dans une banque, octroi de prêt sans délégation!

Par **dc876513**, le **28/01/2010** à **23:01**

Bonjour,

cadre dans une banque de détail, j'ai octroyé un financement il y a un an à un professionnel pour sa création d'entreprise.

Entreprise aujourd'hui en liquidation judiciaire, mon service contentieux me demande le transfert du dossier agence.

Probleme: le prejudice banque donc de mon employeur s'élève à 40k€

sur ce dossier avec le financement que j'ai accordé en dehors de ma délégation!

Quels sont sanctions encourrues eu égard à mon erreur?